



Patrimoine commun de l'humanité, l'eau est indispensable à la vie mais également aux activités humaines.

D'où vient l'eau du robinet ?

Si la surface terrestre est à 71% occupée d'eau, seul 0,6% de cette eau est facilement disponible pour l'eau potable (97,4% étant de l'eau salée et environ 2% de la glace).

En France, 60% de l'eau potable provient des eaux souterraines et 40% des eaux de surface (lacs, rivières). Il en est de même à Areines, Meslay, Saint-Ouen et Vendôme.

Ainsi, différentes nappes* profondes, mais également le Loir et sa nappe alluviale, sont captés pour assurer la production d'eau potable du syndicat. En fonction de la qualité de chacune de ces ressources, un traitement, parfois complexe, est réalisé avant que l'eau soit distribuée au robinet.

Pourquoi économiser l'eau ?

Pour pérenniser les ressources

Les nappes souterraines se renouvelant lentement (parfois plusieurs milliers d'années), il faut limiter les prélèvements pour ne pas les épuiser.

Pour réduire sa facture

L'eau la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

En limitant sa consommation, l'usager diminue sa facture mais également le prix de l'eau en contribuant à éviter des investissements inutiles.



L'eau en quelques chiffres

1 m³ = 1 000 L

1 L d'eau de source embouteillée par jour ≥ 150 € par an

1 L d'eau du robinet par jour = 1,4 € par an



Toilette au gant :
3 à 5 L



Vaisselle à la main :
10 à 50 L



Lave-linge :
50 à 100 L



Un bain :
200 L



Chasse d'eau :
6 à 12 L



Lave-vaisselle :
20 à 40 L



5 min sous la douche :
60 à 100 L

Le service d'eau potable

Quelle obligation pour le Maire ?

Fournir à tout usager de l'eau courante dont la qualité la rend propre à la consommation.

Pourquoi avoir créé un syndicat ?

Pour mutualiser les installations de production et de distribution et ainsi, réduire les coûts d'investissement et répondre plus facilement aux exigences réglementaires.

Qui gère le service d'eau potable ?

La Lyonnaise des Eaux. Par contrat de délégation, le syndicat lui a confié l'exploitation des sites de production et du réseau de distribution. Elle a en charge l'entretien et le renouvellement de l'ensemble de ces installations. Elle assure également la gestion des abonnés dont la facturation.

Mais alors, quel rôle pour le syndicat ?

En transférant leur compétence au syndicat, les Maires lui ont également transféré leurs obligations et responsabilités.

Pour y répondre, le syndicat peut engager diverses études pour protéger ses ressources ou améliorer la distribution de l'eau. Il se doit également de contrôler son délégataire. En tant que Maître d'ouvrage, il assure le financement et la réalisation de travaux tels que le renforcement ou l'extension du réseau.

TéA : 1 syndicat, 2 compétences

En 2000, lors de la création du syndicat, seule la compétence "Eau potable" rassemblait les communes d'Areines, Meslay, Saint-Ouen et Vendôme. Le syndicat se dénomme alors SIEP.

Après 2 ans de réflexion, ces mêmes communes ont été les seules à accepter la proposition de Vendôme d'élargir son réseau de transports aux communes limitrophes. Il a donc été décidé courant 2012 de modifier les statuts du syndicat afin de permettre le transfert de la compétence "transports", urbain et scolaire, de ces communes au syndicat. C'est chose faite en septembre 2012. Depuis, le syndicat s'intitule Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et de Transports, et prend le nom de TéA.



Parc Ronsard - BP 20107
41106 VENDÔME Cedex
Tel. : 02.54.89.42.00
Fax : 02.54.89.42.01
courrier@vendome.eu

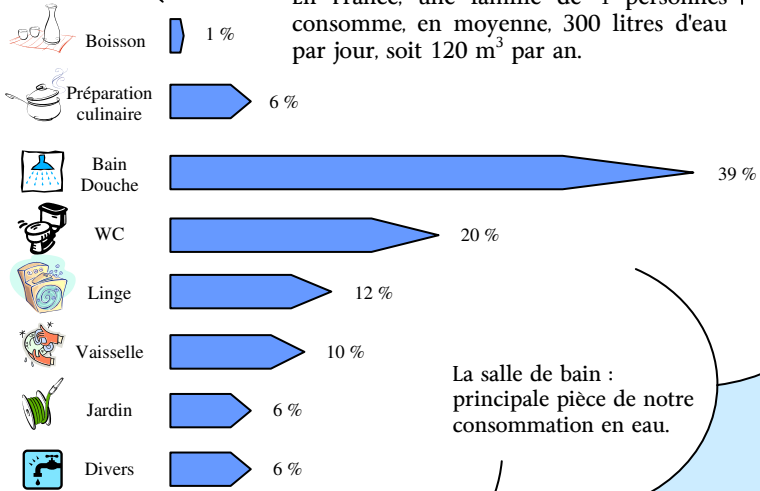


PETIT GUIDE POUR UN BON USAGE DE L'EAU

* Nappe : eau souterraine contenue dans les terrains perméables sous-jacents

Comment économiser l'eau ? Adopter les bons gestes

En France, une famille de 4 personnes consomme, en moyenne, 300 litres d'eau par jour, soit 120 m³ par an.



La salle de bain : principale pièce de notre consommation en eau.



Lutter contre les fuites

- Surveiller son compteur
- Entretien sa robinetterie en changeant les joints
- Réparer les robinets qui gouttent
- Investir dans des équipements robustes et adaptés

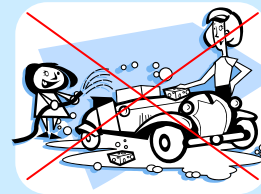
Adapter son comportement

- Ne pas faire tourner le lave-linge ou le lave vaisselle à moitié vide
- Fermer le robinet pendant le brossage des dents ou le nettoyage des mains
- Prendre des douches de moins de 5 min plutôt que des bains
- Arroser le soir pour limiter l'évaporation de l'eau
- Tenir compte de la pluie prévue ou tombée les jours précédents
- Laver sa voiture au seau, à défaut en lave-auto recyclant l'eau, plutôt qu'au jet



Réfléchir à son installation

- Prévoir l'implantation du chauffe-eau à proximité des pièces utilisant de l'eau chaude pour que celle-ci arrive plus vite
- Installer un réducteur de pression après le compteur pour réduire le débit d'eau sortant de sa robinetterie
- Poser des aérateurs et régulateurs/limitateurs de débit sur les robinets
- Investir dans des équipements économes en eau
- Opter pour des mitigeurs thermostatiques permet de trouver de suite la bonne température
- Opter pour une chasse d'eau double commande



Réutiliser l'eau de pluie

- Pour laver sa voiture
- Pour arroser le potager ou les plantes vertes

A savoir :

Dans notre région, une toiture de 100 m² permet de récupérer près de 70 m³ d'eau par an

Gaspillage - Quelques repères

Robinet qui goutte	35 m ³ /an
Chasse d'eau qui fuit	0,5 à 2 m ³ /jour
Eau qui coule pendant un brossage de dents	5 à 10 m ³ /an

Astuces

- Réutiliser l'eau de rinçage des légumes pour arroser les plantes
- Modifier le flotteur ou placer un objet lourd dans la cuvette des WC pour réduire le volume d'eau de la chasse
- Pailler ou biner la terre pour espacer les arrosages
- Choisir des plantes résistantes à la chaleur
- Filtrer l'eau de pluie récupérée pour laver les sols. Généralement plus douce que l'eau du robinet, cela permet également de réduire l'utilisation des détergents.
- Laisser pousser le gazon le rend plus résistant à la sécheresse

